

Enfin restait un troisième grief contre l'Église et le plus redoutable des trois, sa prétendue intolérance en face des doctrines opposées. Comment le nouveau pontife allait-il renverser cette dernière objection ? De son coup d'œil d'aigle qui avait déjà bien des fois embrassé les horizons du monde moderne, Léon XIII avait vu ses besoins. Il avait écouté ses aspirations, et comme le divin maître, en présence de la foule affamée, lui aussi il avait ressenti une immense pitié pour les âmes vivant loin du bercail de la vérité et de la charité du Christ.

Mais à ces hommes malades d'orgueil tout en étant assoiffés d'une lumière que la raison ne donne pas, il fallait un langage nouveau. Ce langage, le génie de Léon XIII saura le parler. Dans ses immortelles encycliques il ne réclame rien, « au nom du droit divin de l'Église » mais demande tout au nom « du droit humain, auquel, dans une société fondée sur la raison, il appartient de solliciter les esprits ».

Ce langage nouveau le monde entier l'applaudit, et il fit disparaître peu à peu les légendes accréditées par rapport à l'intolérance de l'Église, car partout, suivant les expressions mêmes si justes et si mesurées de M. Lamy, Léon XIII opposait « aux haines et aux mesures vexatoires contre l'Église la revendication des droits reconnus au citoyen dans toutes les sociétés modernes ». Dès lors, continue toujours l'éminent écrivain, « le commentaire donné à l'intolérance de l'Église, par cette politique tout occupée de trouver des suretés religieuses dans les franchises de la société moderne,